



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5054

Illuminations 2018 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 3 120 euros

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINNE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5054 - ILLUMINATIONS 2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
COMPLEMENTAIRES POUR UN MONTANT DE 3 120  
EUROS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET  
DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4300 du 19 novembre 2018, la Ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 16 novembre 2018 et le 13 janvier 2019. Cette animation populaire a, cette année encore, démontré le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité et mis en valeur les différents quartiers de la Ville.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le Conseil municipal a ainsi voté l'attribution de subventions aux associations de commerçants et a adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2019, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

En effet, les subventions sont versées en deux temps.

Tout d'abord une avance, par délibération n° 2018/4300 du 19 novembre 2018, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2017 à 50 % du plus faible montant entre celui, TTC, des dépenses intervenues à ce titre en 2017 et celui, TTC, des devis 2018 ;
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2017, à 25 % du montant TTC des devis 2018.

Les compléments aux subventions proposés en 2019 sont calculés sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4300 du 19 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

**DELIBERE**

- 1- La subvention d'un montant total de 3 120 euros sera allouée à l'association visée dans le tableau ci-dessous, en complément des subventions versées en 2018 pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Rappel :	Dépenses	Montant du
------	-------------	----------	----------	------------

		<b>subvention versée en novembre 2018</b>	<b>TTC de l'association (pour mémoire)</b>	<b>complément de subvention en Euros</b>
7 <sup>ème</sup>	Association des commerçants du Cours Gambetta	6 210	18 660	3 120
			<b>TOTAL</b>	<b>3 120</b>

- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur le budget en cours : programme ANIMATIONS - opération ILLUM - nature comptable 6574 - fonction 94 - chapitre 65 - ligne de crédit 51971.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA